

L'APOLLINAIROIS



Date de tombée : 21 juin 2022

Prochaine parution : 5 juillet 2022

10e ÉDITION !

Marché public
Goûtez Lotbinière

LES JEUDIS
14 H À 18 H

23 JUIN AU 22 SEPTEMBRE

AU IGA VEILLEUX DE SAINT-APOLLINAIRE

Desjardins **IGA Veilleux** **MRG Lotbinière** **PDZA** **PROMUTUEL ASSURANCE** **SADC Lotbinière** **Saint-Apollinaire** **UPA Lotbinière-Nord** **UPA Lotbinière-Sud**

L'horaire d'été est commencé! **Les bureaux de la Municipalité, de la SAAQ et du centre Multifonctionnel ferment à 15 h le vendredi**, et ce, jusqu'au 26 août inclusivement.

Ces mêmes bureaux seront **fermés le vendredi 24 juin** prochain pour la **Fête nationale du Québec** et le **vendredi 1^{er} juillet pour la Fête du Canada**.

INDEX

- 2 : Mot du maire
- 3 : Faits saillants du rapport financier 2021
- 4 : Accès transports viables Mobilité.s
- 5 : Bibliothèque Au jardin des livres
- 6 : Service de l'urbanisme
- 7 : L'Entraide – Culture Lotbinière – Les Filles d'Isabelle – Eau potable
- 8 : Fabrique de Sainte-Élisabeth-de-Lotbinière

- 9 : FADOQ – Travaux route du Bois-de-L'Ail – Chevaliers de Colomb – Bénévole jardinier – Local à louer
- 10 : Jardins commémoratifs – Épinglettes – Influenza aviaire
- 11 : Atelier 360 – Tourisme Lotbinière – Maison de la Famille
- 12 : Sous les pavés : projet de verdissement
- 13-18 : Procès-verbaux de mai
- 19 : Coordonnées

Mot du maire



Comme chaque année, le printemps annonce une augmentation de la consommation en eau potable. Le remplissage des piscines, l'arrosage des nouveaux gazons sont des activités qui utilisent une grande quantité d'eau. Avec la température qui est très changeante et les sécheresses de plus en plus présentes (nous en avons déjà subi une en mai), il devient primordial de porter une attention particulière à votre consommation d'eau potable. De son côté, la Municipalité est en recherche constante de nouveaux puits pour alimenter la population et ne pas être en rupture. Toutefois, il est important que chaque citoyen fasse sa part et ne gaspille pas l'eau potable inutilement. Le nettoyage des entrées avec le boyau d'arrosage est à proscrire, un balai fait tout aussi bien le travail. L'arrosage des nouveaux gazons doit aussi se faire judicieusement. Un arrosage en plein jour au gros soleil est inutile et ne fera que brûler votre pelouse. Ces simples actions permettent d'économiser l'eau. Nous comptons donc sur la collaboration de tous et toutes. Sachez aussi que la Municipalité vend à faible coût des barils récupérateurs d'eau de pluie, informez-vous au bureau municipal pour les détails. Pour les gens récalcitrants, sachez que dans le règlement municipal sur l'eau, il est permis d'octroyer des amendes à ceux et celles qui gaspilleront l'eau potable. Le règlement est disponible sur notre site web, je vous invite à le lire et à vous y conformer. Nous n'hésiterons pas à donner des amendes aux gens qui seront en infraction.

En ce qui concerne les travaux routiers, le ministère des Transports du Québec (MTQ) nous informe que les travaux de reconstruction de la chaussée en béton de l'autoroute 20, en direction est, à Saint-Apollinaire, ont repris le 23 mai et se poursuivront jusqu'à la mi-novembre. Les travaux entraîneront la fermeture de nuit d'une voie sur deux, en direction est, entre les kilomètres 287 et 292. En direction ouest, les deux voies de circulation seront maintenues. Pour ce qui est des routes locales, les travaux de réfection sont entamés sur le territoire. Certaines entraves sont donc à prévoir, soyez patient et courtois envers les travailleurs de la route. Enfin, vous êtes plusieurs à signifier votre insatisfaction envers l'état de la chaussée sur la route 273 au cœur du village, et avec raison. D'abord, il faut savoir que cette route est sous la responsabilité du MTQ. La Municipalité fait constamment ses représentations auprès des autorités compétentes pour que des travaux de réfection se fassent dans les plus brefs délais. Nous sommes conscients que cette route est à revoir en profondeur et travaillons pour que des travaux se réalisent le plus rapidement possible.

Au cours du mois de mai, en parcourant les rues municipales, j'ai eu le bonheur de voir que plusieurs citoyens ont laissé pousser les pissenlits sur leur terrain. Les polliniseurs vous remercient 😊. Nous sommes donc heureux d'avoir fait partie de cette deuxième édition du Défi pissenlits. Même si la forte période des pissenlits s'achève, vos actions environnementales peuvent se poursuivre. N'hésitez pas à semer des fleurs sauvages qui donnent aussi du nectar aux insectes ou de garnir vos terrains d'arbres et arbustes pour réduire les îlots de chaleur. D'ailleurs, la Municipalité fera sa part en ce sens en participant au projet *Sous les pavés*, en collaboration avec le Conseil régional de l'environnement Chaudière-Appalaches. Ce projet consiste à retirer 100 mètres carrés d'asphalte et de le remplacer par de la végétation. Ce projet se réalisera cet automne dans le stationnement de la salle communautaire. La population sera consultée au cours de l'été pour réaliser le meilleur projet.

Nous sommes heureux de vous apprendre que la Fête au village sera de retour cette année, après deux ans d'absence. Pour l'occasion, la Municipalité s'associe à l'événement *Happening Festi-bière*. Ce sera l'occasion de déguster des bières de microbrasseries et de la cuisine de rue. Réservez donc votre samedi 27 août 2022, plus de détails à venir dans les prochaines semaines.

Enfin, le samedi 11 juin prochain auront lieu deux événements majeurs au centre Multifonctionnel. En effet, à l'intérieur du centre se déroulera le souper de *La classique de golf des étoiles* au profit de la *Fondation Philippe Boucher* et sur les terrains adjacents se déroulera le *Relais pour la vie Lotbinière*. Ces deux événements en importance occasionneront une forte circulation dans le secteur de la rue Terry-Fox. Par conséquent, nous demandons aux citoyens(nes) qui le peuvent d'éviter ce secteur en après-midi et en soirée pour ne pas occasionner de circulation supplémentaire.

Enfin, je vous souhaite à toutes et à tous une belle Fête nationale du Québec le 24 juin prochain!

Votre maire,
Jonathan Moreau



FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER 2021

Fidèle à mon engagement d'assurer une plus grande transparence de l'administration municipale et conformément aux dispositions de l'article 176.2.2 du Code municipal, j'ai le plaisir de vous présenter les faits saillants du rapport financier 2021, ainsi que le rapport du vérificateur externe.

Jonathan Moreau, maire

RAPPORT FINANCIER

Les états financiers au 31 décembre 2021 nous indiquent que les revenus 11 058 440 \$ et que les revenus d'investissement ont cumulé à 704 237 \$ (subventions et investissements), ce qui a généré des revenus totaux de 11 762 677 \$ pour cet exercice financier. Les différentes dépenses ont totalisé 10 654 995 \$.

En tenant compte des différents éléments de conciliation à des fins fiscales (amortissement, financement à long terme, remboursement de la dette, affectation, etc.) les états financiers indiquent que la Municipalité a réalisé en 2021 un surplus de fonctionnement à des fins fiscales de 1 246 824 \$.

À même date, la Municipalité possédait un surplus accumulé non affecté de 2 990 329 \$, lequel inclut le surplus de l'exercice 2021.

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE

Les états financiers 2021 ont été vérifiés par la firme comptable Désaulniers, Gélinas & Lanouette s.e.n.c.r.l. Dans le cadre de cette vérification, le vérificateur a, conformément à la Loi, établi les états financiers consolidés de la Municipalité de Saint-Apollinaire.

TRAITEMENT DES ÉLUS

La Loi sur le traitement des élus municipaux prévoit que le rapport financier de la Municipalité doit contenir une mention de la rémunération et de l'allocation de dépenses que chaque membre du conseil reçoit de la Municipalité, d'un organisme mandataire de celle-ci ou d'un organisme supramunicipal.

Toutefois, par souci de transparence, je désire préciser au présent rapport que la rémunération annuelle pour les membres du conseil municipal en 2021 était la suivante : le maire recevait un montant de 33 757.72 \$ en plus d'une allocation de dépenses au montant de 16 898.86 \$ pour un montant total de 50 656.58 \$.

La rémunération des conseillers et conseillère était fixée à 11 251.87 \$ en plus d'une allocation de dépenses au montant de 5 626.99 \$ pour un montant total de 16 878.86 \$.

FAITS SAILLANTS

Outre le maintien des opérations régulières de la Municipalité, l'année 2021 a été marquée par l'ensemble des travaux d'infrastructures réalisés sur plusieurs voies de circulation, soit :

- Passerelle chemin Bourret
- Travaux de réfection complète rue Principale
- Rue des Jonquilles
- Rue Laurier
- Rang Saint-Lazare
- Chemin Lambert
- Rang Bois-Joly Ouest
- Rue du Verger
- Rang Gaspé
- Rang Prairie-Grillée
- Stationnements de la salle communautaire et du garage municipal

Au niveau du service incendie :

- Travaux d'agrandissement de la caserne
- Ameublement et équipement pour caserne
- Camionnette F 150

Au niveau de l'hygiène du milieu :

- La recherche en eau
- Terrain carrière Drapeau pour puits 13 et 14

Au niveau des loisirs :

- Aménagement parc derrière Maison de la Famille
- Aménagement parc secteur Geai-Bleu
- Éclairage, ameublement et clôtures au skatepark et pumprtrack
- Début des travaux de la patinoire couverte réfrigérée

Présenté au conseil municipal le 6 juin 2022.

Mobilité.s, un territoire de possibilités

Une démarche participative et inclusive sur la mobilité durable à Saint-Apollinaire

Le projet Mobilité.s, un territoire de possibilités, mené par l'organisme Accès transports viables à Saint-Apollinaire, vise à dévoiler le potentiel de mobilité durable de la municipalité grâce à diverses activités (enquêtes, ateliers, marches exploratoires, etc.).

Atelier sur la mobilité durable et les transports

14 juin 2022, 18h à 20h

Centre Multifonctionnel, 20 rue Terry-Fox

Entrée gratuite, inscription requise

Venez échanger sur la mobilité durable (transport commun et transports actifs, soit marche et vélo) à Saint-Apollinaire lors d'un atelier réunissant une diversité d'actrices et acteurs locaux autour d'une même table : personnes élues, personnes professionnelles de la municipalité, organismes, citoyennes et citoyens, etc.

Service de garde offert. Lieu accessible aux personnes à mobilité réduite.



Visitez notre site web pour plus d'information : www.mobilité-s.org

Ce projet bénéficie d'une aide financière du gouvernement du Québec tirée du programme Action-Climat Québec et rejoint les objectifs du Plan pour une économie verte 2030.



La bibliothèque Au jardin des livres vous informe!



Du plaisir pour les enfants
dans les bibliothèques
publiques du Canada

CLUB DE LECTURE D'ÉTÉ TD

Un club de lecture est organisé durant l'été. Pour y participer, l'enfant doit être membre à la bibliothèque et âgé entre 3 et 12 ans.

DE NOMBREUX TIRAGES!

Chaque livre lu donne droit à un coupon de participation pour le tirage de la semaine.

INSCRIPTIONS

Les inscriptions pour le club de lecture TD s'effectueront du 21 juin au 23 juillet 2022.

N'hésitez pas à communiquer avec moi pour tout renseignement.

LIVRES NUMÉRIQUES

Préparez-vous pour les vacances estivales en empruntant vos livres numériques avant votre départ. Avec prenumerique.ca, vous pouvez emprunter jusqu'à 7 livres pour une période de 3 semaines.

Une fois téléchargés, vous n'aurez pas besoin de wifi et pourrez lire vos livres n'importe où, peu importe votre destination. Les livres numériques, c'est un peu comme trimballer quelques milliers de livres dans une seule poche de son sac de voyage. C'est moins pesant et ça prend moins de place dans les valises. Puis, il est toujours possible d'emprunter de nouveaux livres si vous passez à travers les premiers (si vous passez près d'une borne wifi).

Prenumerique.ca, c'est des milliers de livres numériques, des auteurs à succès, des livres audios, des BD, des livres jeunesse, des essais... Bref, de tout pour tous les goûts! Et c'est gratuit!

Rendez-vous sur le site www.reseaubibliocnc.ca/client/fr_CA/prenumerique. Pour bénéficier de ce service gratuit, vous devez avoir en main votre carte d'abonné et votre NIP.

BÉNÉVOLES RECHERCHÉS



Vous avez le goût de vous impliquer dans votre milieu et par le fait même de profiter des plaisirs d'être à la bibliothèque pour savourer des livres?
Contactez-nous pour venir faire le bénévolat!

**Mardi en après-midi aux deux semaines de 13 h 30 à 15 h 30
Jeudi soir aux trois semaines de 18 h 30 à 20 h 30**

Communiquez avec Marc-Olivier Laprise, directeur
418 881-3996, poste 250
bibliotheque@st-apollinaire.com



Suivez-nous sur Facebook **Bibliothèque Au jardin des livres** pour connaître nos nouveautés!

Marc-Olivier Laprise, directeur de la bibliothèque

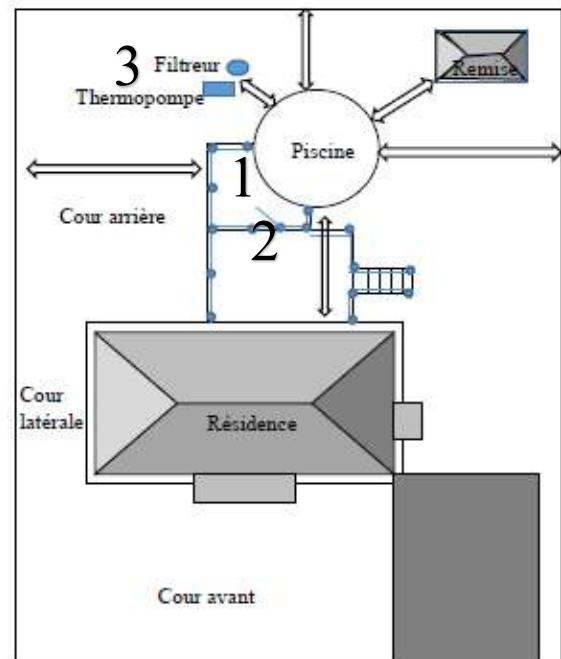
SERVICE DE L'URBANISME

Piscine (un permis est requis)

Une piscine doit être à une distance minimale de 1.5 mètre des lignes latérales et arrière de la propriété ainsi que par rapport au bâtiment principal et aux bâtiments complémentaires, le cas échéant.

Voici quelques normes pour la protection de l'accès à la piscine :

1. L'enceinte (rampe) doit empêcher le passage d'un objet sphérique de 10 centimètres de diamètre, être d'une hauteur d'au moins 1.2 mètre et être dépourvue de tout élément de fixation, saillie ou partie ajourée pouvant en faciliter l'escalade.
2. La porte donnant accès à la piscine a les mêmes spécifications que l'enceinte et doit être munie d'un dispositif de sécurité passif installé du côté intérieur de l'enceinte, dans la partie supérieure de la porte et permettant à cette dernière de se refermer et de se verrouiller automatiquement.
3. Tout appareil lié au fonctionnement de la piscine doit être installé à plus d'un mètre de la paroi de la piscine ou, selon le cas, de l'enceinte. Les conduits doivent être souples et ne doivent pas être installés de façon à faciliter l'escalade de la paroi de la piscine et de l'enceinte.



Rue

Mise en garde : L'article est à titre informatif et ne constitue aucunement une liste exhaustive des règles prévues aux règlements d'urbanisme. Il demeure la responsabilité du requérant de se référer aux règlements d'urbanisme ainsi qu'à toutes autres normes applicables, le cas échéant.

Types des demandes de permis et certificats	Avril	Cumulatif
Agrandissement – Bâtiment principal	3	7
Autorisation – Abattage d'arbre	2	2
Autorisation – Camion restaurant	1	1
Autorisation – Changement d'usage	3	8
Autorisation – Démolition	1	3
Autorisation – Déplacement ou déménagement	1	1
Autorisation – Enseigne	0	1
Branchements	2	18
Clôture et muret de soutènement	3	3
Construction bâtiment complémentaire	5	19
Construction bâtiment principal	2	26
Installation septique	2	9
Licence de chien	1	2
Patio, galerie, terrasse	9	11
Piscine	16	19
Puits	0	7
Transformation et réparation	9	29
Lotissement	2	5
Total	62	171

Pour information : 418 881-3996

Cathy Bergeron, directrice générale adjointe, poste 229

Louise Camiré, inspecteur en bâtiment, poste 224

Nathalie Breton, inspecteur en bâtiment adj., poste 235

DEMANDE DE PERMIS EN LIGNE

Sur le site internet de la Municipalité au :

www.st-apollinaire.com

Sur l'icône

PERMIS EN LIGNE - URBANISME

Ou encore par le biais de :



et vous y verrez la liste des demandes de permis disponibles en ligne.



L'ENTRAIDE

Bonjour chers citoyennes et citoyens de Saint-Apollinaire!

Le 14 mai dernier, lorsque le port du masque n'était plus obligatoire dans la plupart des endroits publics, le soleil et les sourires ont fait leur apparition. Voir les visages à découvert et les yeux éclatants a mis un baume sur le cœur de tous.

Les bénévoles de l'Entraide sont très heureux de revoir leurs clients, ainsi que plusieurs nouveaux visages. Nous avons en magasin des vêtements d'été, des articles de sport, des articles pour décorer votre maison et plus. Nous avons surtout des bénévoles qui ont très hâte de vous accueillir et vous aider dans vos recherches.

Vous pouvez aller sur notre page Facebook et voir nos spéciaux de la semaine et parfois des articles que nous avons reçus.

Nous vous attendons les mardis de 10 h à 16 h, les jeudis de 18 h à 20 h 30 et les 2^e et 4^e samedis du mois de 10 h à 16 h. Vous pouvez nous rejoindre au 418 881-2179 et laisser un message sur la boîte vocale s'il n'y a pas de réponse.

À bientôt,
Les bénévoles de L'Entraide



*De la culture et du patrimoine?
Oui, oui, on a ça ici!*



La MRC de Lotbinière souhaite connaître vos habitudes et vos besoins en matière de culture et de patrimoine

Participez à cette consultation d'ici au 24 juin 2022 et courez la chance de gagner l'un des 3 prix de participation



UNE VALEUR DE 275\$ EN PRIX À GAGNER



👉 Cliquez ici : bit.ly/sondageculture

LES FILLES D'ISABELLE

L'ACCUEIL

L'accueil, être présente, recevoir quelqu'un à son arrivée.

Accepter quelqu'un au sein d'un groupe, d'une famille, d'une assemblée.

J'accueille les idées des autres avec ouverture et bienveillance.

J'accueille chaque journée et chaque moment avec gratitude.

J'accueille la différence avec grâce.

Je vous propose d'ajouter ce mot aux valeurs que vous cultivez. Ce ne peut qu'apporter du positif, et par le fait même, une plus grande ouverture face aux autres.

À l'accueil, on se pose des questions : comment serais-je perçu? Comment se comportent les autres envers moi?

Est-ce que j'y trouverai ma place?

Serais-je à la hauteur des attentes?

Suis-je assez bonne?

Aurais-je le courage de poser des questions, même « niaiseuse » et d'être moi-même, pas vrai ?

Apprenons à nous aimer comme nous sommes... Accueillons avec un beau sourire.

Le temps des vacances arrive, le 15 juin nous aurons le dîner à 12 h 30 suivi de notre réunion. Ainsi terminera notre année. Le retour de nos réunions sera le 21 septembre à 13 h 30.

Bonnes vacances!

Bonne fête des Pères!

Papa, tu es fort et pourtant d'une infinie douceur!

Prends ma main dans la tienne... tu vois, je n'ai plus peur, car je sais que je peux compter sur ton soutien.

Il n'y a rien de plus beau qu'un amour comme le tien.

Tu es le meilleur des pères!



Unité - Amitié - Charité

Monique Defoy, Régente du Cercle Madeleine de Verchères
418 881-3121

EAU POTABLE

Merci à tous les citoyens et citoyennes qui font des efforts afin d'économiser l'eau potable. Ne changez surtout pas vos habitudes... nous vous encourageons à continuer ainsi.

En utilisant l'eau judicieusement, nous gaspillons moins, nous réduisons la demande faite au réseau de distribution et d'épuration pour assurer une eau en quantité et en qualité adéquates et une pression d'eau suffisante en cas d'incendie.

L'eau potable : une ressource épuisable, précieuse et coûteuse. ÉCONOMISONS ENSEMBLE!



La Fabrique Sainte-Élisabeth-de-Lotbinière vous informe...

Mise au point importante!

Des démarches sont présentement en cours entre la Fabrique Sainte-Élisabeth et le conseil municipal de Saint-Apollinaire dans un projet de requalification de l'église. Les élus ont un très beau projet en cours et celui-ci devrait se concrétiser dans deux ou trois ans, le temps d'obtenir les autorisations diocésaines requises ainsi que les subventions prévues et de réaliser les travaux.

Lors des travaux, qui dureront quelques mois, nous verrons à avoir accès à un autre endroit dans la municipalité de Saint-Apollinaire pour nos célébrations habituelles.

Cependant, une fois les travaux terminés, des ententes seront prises pour la poursuite de nos célébrations **dans l'église de Saint-Apollinaire**, construite en 1858 puis agrandie en 1913, puisque la portion avant de la nef et du cœur devrait demeurer sensiblement telle quelle.

Prière de noter également que **la CVA est là pour rester** puisque nous continuerons à avoir des dépenses d'opérations, dont les principales vont pour les services pastoraux et salaires, suivis d'autres dépenses générales pour le bon fonctionnement de la Fabrique.

À noter finalement qu'une assemblée des paroissiens se tiendra avant l'automne pour vous informer sur tous les détails connus jusqu'à ce jour sur ce beau projet.

Nous vous remercions à l'avance de votre geste de solidarité communautaire et votre fidélité à l'héritage de vos ancêtres.

Alain Charest, marguillier

Gar DONS
NOS églises
ouvertes



- 1 Scannez le code QR
- 2 Ouvrez le lien dans votre navigateur
- 3 FAITES UN DON

Sainte-Élisabeth-de-Lotbinière

MESSAGE DE L'ÉQUIPE PASTORALE



AVANÇONS ENSEMBLE ...

vers la nouvelle phase de notre vie en Église

Unité missionnaire Lotbinière - Érable

Dès le 1er août 2021, les paroisses Ste-Élisabeth-de-Lotbinière, Notre-Dame-des-Érables et St-Laurent-Rivières-du-Chêne entrent ensemble dans une nouvelle phase de leur vie en Église pour former l'unité missionnaire Lotbinière-Érable. Elles partageront une même équipe pastorale, tout en conservant leur assemblée de Fabrique respective.

Les abbés Denis Lalancette et Jean-Paul Lacroix agiront comme prêtres responsables de cette nouvelle unité missionnaire et seront soutenus par 3 prêtres associés : les abbés Réal Grenier, Marcel Pellerin et Bernard St-Hilaire.



Demeurons solidaires dans ce passage vers une Église qui change lentement de visage pour porter l'Évangile partout où il a besoin d'être reçu pour que renaisse la Foi, l'Espérance et la Fraternité.

NOTRE-DAME-DES-ÉRABLES

- Immaculée Conception (Lourdes)
- Ste-Anastasie (Lyster)
- St-Edmond (Val-Alain)
- St-Julie (Laurierville)
- St-Pierre-Baptiste
- St-Athanase (Inverness)
- Ste-Marguerite d'Youville (St-Calais et Fatima)
- Ste-Sophie
- St-Phéleas (Villeroy)

ST-LAURENT-RIVIÈRES-DU-CHÈNE

- St-Édouard
- St-Jacques de Parisville
- St-Philomène de Fortierville
- St-Emmeline de Leclercville
- St-Jean Deschamps
- St-Françoise Romaine
- St-Louis de Lotbinière
- St-Croix

STE-ÉLISABETH-DE-LOTBINIÈRE

- St-Agapit
- St-Gilles
- St-Octave de Dosquet
- St-Agathe-de-Lotbinière
- St-Anne
- St-Apollinaire
- St-Flavien (Laurier-Station, St-Janvier de Joly, Notre-Dame-du-Sacré-Cœur d'Assoudun)

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à nous contacter !

Notre-Dame-des-Érables : 819 362-7318
St-Laurent-Rivières-Du-Chêne : 418 796-2044
Ste-Élisabeth-de-Lotbinière : 418 888-3831



Visionnez le message de notre évêque, Mgr Lacroix.
<https://youtu.be/tm1tx2Fcpd8>

NOUVEAUTÉ À LA FABRIQUE DE LA PAROISSE SAINTE-ÉLISABETH- DE-LOTBINIÈRE

10 paroisses regroupées

Vous pouvez maintenant faire un don à votre paroisse en toute sécurité et sans frais. Accédez à notre nouvelle plateforme en ligne en scannant notre code QR. Nous vous encourageons à mettre en place des virements bancaires sur notre compte Zeffy. Vous pourrez télécharger et conserver le reçu pour fin d'impôt que vous recevrez dans un courriel sitôt votre don validé sur la plateforme Zeffy, vous pouvez aussi ouvrir un accès personnel avec mot de passe, consulter tous vos dons et télécharger vos reçus pour fin d'impôt.

ecccle.com

Club FADOQ Les Alouettes

fadoq

Suite à notre assemblée générale du 13 mai dernier, le Club Fadoq Les Alouettes de Saint-Apollinaire vous présente son nouveau conseil d'administration :

PRÉSIDENT : M. Gilles Bourdeau **418 903-4970**

VICE- PRÉSIDENTE : Mme Chantal Dumont **418 561-3434**

SECRÉTAIRE : Mme Monique Defoy **418 881-3121**

TRÉSORIÈRE : Mme Danielle Rochon **418 433-0823**

(carte de membre)

ADMINISTRATRICE : Mme Colette Lamontagne **418 881-3527**

(location salle)

ADMINISTRATRICE : Mme Lise Lamontagne **418 433-0872**

ADMINISTRATRICE : Mme Lucie Lamontagne **418 809-0289**

Le Club FADOQ Saint-Apollinaire tient à remercier sincèrement pour leur travail bénévole au sein du club :

- M. Joscelyn Huot : président sortant
- Mme Claire Bilodeau : administratrice
- Mme Lise Pouliot : administratrice

Notre club célèbre son 50^e anniversaire de fondation, alors surveillez les annonces dans l'Apollinaire et le Peuple pour les activités à venir.

Venez en grand nombre, ces activités sont pour vous!

Les activités reprendront à la mi-septembre l'horaire sera publié dans l'Apollinaire et le Peuple.

TRAVAUX ROUTE DU BOIS-DE-L'AIL

Entre le 16 mai et le 4 novembre, des travaux seront réalisés sur la structure au-dessus de la route du Bois-de-l'Ail.

L'entrepreneur devra fermer une voie afin de réaliser les travaux d'échafaudage, de démolition partielle et d'installation de coffrage.

Cette partie de route sera réduite à une voie et la circulation sera maintenue à l'aide d'un feu de circulation.

Merci de votre compréhension!



CHEVALIERS DE COLOMB



Le 14 mai dernier avait lieu notre dernière réunion des membres avec les élections pour notre conseil.

Lors de cette réunion, j'ai été nommé Grand Chevalier du conseil 9882 de Saint-Apollinaire pour un mandat de 2 ans .

Au cours des deux dernières années, en raison de la pandémie de la COVID-19, nous avons dû annuler ou reporter plusieurs activités.

Toutefois, c'est avec confiance qu'avec l'aide de notre conseil, nous repartons la prochaine année colombienne du bon pied.

Nous vous informerons des activités à venir dans les prochaines parutions de l'Apollinaire.

Je remercie les membres des Chevaliers de Colomb de Saint-Apollinaire (conseil 9882) ainsi que ma conjointe Chantale, de me supporter dans mon mandat.

Steeves Beaudry, Grand Chevalier
Conseil 9882 Saint Apollinaire

BÉNÉVOLE JARDINIER RECHERCHÉ

Le CHSLD de Saint-Apollinaire met beaucoup d'amour, de fleurs et de tomates, dans son jardin. Les résidents peuvent profiter d'une cour colorée tout l'été.

Nous avons besoin d'un coup de main pour arroser le jardin et l'entretenir jusqu'à l'automne. La tâche sera partagée avec un de nos bénévoles actuel.

Cela vous intéresse? Contacter Mélodie Demers (technicienne en loisirs) au CHSLD de Saint-Apollinaire.

418 881-3982, poste 85274
melodie.demers.cissca@gouv.qc.ca

LOCAL À LOUER À PLACE FRANCOEUR

Le **local 201** situé à place Francoeur, 94, rue Principale, sera à louer à compter du 1^{er} juillet :

154 pi² 207.69 \$/mois

Pour information : 418 881-3996, poste 232.



CAPSULE D'INFORMATION

Saviez-vous que nous ne pouvons pas « ACHETER » un lot dans un cimetière?

En effet, un cimetière catholique étant un bien sacré, un lot ne peut être vendu. Vous ne pouvez donc pas « acheter » un terrain dans un cimetière, mais simplement « louer » un espace pour une personne ou plus, et ce, pour la durée du contrat.

L'expression à utiliser est : une concession de lot dans un cimetière. La concession est seulement l'octroi d'un droit d'utilisation pour un temps limité.

Ce type de contrat se rapproche d'un bail, comme celui d'un appartement par exemple, mais à plus long terme.

REMERCIEMENTS

Nous tenons à remercier chaleureusement M. Camille Dubois, délégué du cimetière Issoudun, ainsi que M. Jean-Paul Desruisseaux, délégué du cimetière Saint-Flavien, pour le temps alloué bénévolement à la compagnie. Nous vous souhaitons que le meilleur dans vos nouveaux projets.

OFFRE D'EMPLOI

Nous sommes toujours à la recherche d'une personne préposée à l'inhumation pour le cimetière Saint-Agapit. Pour postuler : www.jc-se.com/offre-emploi.

Les délégués et l'équipe de JCSÉ vous souhaitent un bel été!



Le MAPAQ souhaite vous informer qu'un cas d'influenza aviaire H5N1 hautement pathogène a été détecté chez un oiseau sauvage sur le territoire de votre municipalité ou à proximité.

Votre vigilance et votre collaboration sont souhaitables afin d'optimiser la surveillance pour détecter rapidement d'autres cas potentiels chez des oiseaux sauvages, qui pourraient entraîner des conséquences pour la santé de la volaille ou la santé humaine. Toutefois, l'influenza aviaire se transmet rarement aux humains.

Pour ce faire, signalez la présence d'oiseaux morts ou moribonds sur le territoire de votre municipalité en composant le 1 877 346-6763. Ne manipulez pas l'oiseau en attendant les directives. Vous obtiendrez par téléphone les instructions pour la collecte sécuritaire de l'oiseau, qui devra être amené dans un lieu où il pourra être collecté par un agent de la faune du gouvernement.

Ne pas approcher ou toucher les oiseaux sauvages.

Aux propriétaires de volaille :

En tant que propriétaire d'une basse-cour ou d'un petit élevage d'oiseaux, vous devez savoir que vos oiseaux sont à risque de contracter le virus de l'influenza aviaire, causant la *grippe aviaire*. Le virus a été détecté récemment au Québec chez des oiseaux sauvages et dans des élevages et il se propage rapidement. Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) tient à vous rappeler les mesures de prévention et de surveillance pour protéger vos oiseaux.

- Prenez connaissance de [l'Avis de vigilance](#). Vous êtes invités à afficher la deuxième page de l'Avis dans vos installations;
- Affichez également la fiche [aide-mémoire](#), comme rappel des règles de base pour protéger votre élevage contre la grippe aviaire.

N'attendez pas avant de déclarer des signes de maladie à votre vétérinaire : la prévention et la détection rapide de la grippe aviaire sont essentielles pour éviter sa propagation.

Si vous n'avez pas de médecin vétérinaire, vous pouvez consulter le site Internet de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec ou celui de l'Équipe québécoise de contrôle des maladies avicoles, ou encore consulter le document suivant : [Soutien vétérinaire aux petits élevages d'oiseaux \(gouv.qc.ca\)](#). Si c'est impossible, composez le 1 844 ANIMAUX pour rejoindre la Centrale de signalement du MAPAQ ou le 450-768-6763 pour rejoindre l'Agence canadienne d'inspection des aliments.

POUR LES COLLECTIONNEURS D'ÉPINGLETTES



La Municipalité offre gracieusement une épinglette des armoiries de Saint-Apollinaire à tous les citoyens et citoyennes de Saint-Apollinaire qui le désire.

Vous n'avez qu'à passer à la réception et en faire la demande.

Centrale de signalement pour la santé et le bien-être des animaux
Direction de la santé animale
Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation
Téléphone: 1-844-ANIMAUX
animaux@mapaq.gouv.qc.ca

Jeudi,
le 16 juin
2022

Les
ATELIERS
360

Le mieux-être des aînés, j'y vois!

L'activité Les Ateliers 360 consiste en une animation de 75 minutes destinée aux aînés avec plusieurs vidéos en réalité virtuelle et une conférence des Caisses Desjardins "Maître de sa vie et de ses biens".

Vous pouvez assister à la conférence et à l'atelier en avant-midi, si vous êtes en mesure de vous déplacer par vous-même à Lévis. L'activité du matin est de 8h15 à 11h45.

Si non, vous pouvez vous inscrire en après-midi et bénéficier du transport organisé.

L'autobus fera un premier arrêt au Carrefour Lauvien situé au 1000, St-Joseph à Saint-Flavien, à 12 h 15. Ensuite, il fera un deuxième arrêt à Saint-Apollinaire, à 12 h 30, au magasin Rossy, du côté de la rue Chaîné. Ensuite il se dirigera vers le 1065, route des Rivières à Saint-Nicolas, au centre aquatique multifonctionnel de Lévis, pour l'accueil à 13 h.

13 h 15 début de l'atelier ou de la conférence. Pause de 14 h 30 à 15 h.

15 h début de la conférence ou de l'atelier (le groupe sera divisé en deux puisqu'il y a 15 paires de lunettes.)

16 h 30 départ des participants.

MRC
Lotbinière

VENDANGES, Autocueillette
& cultures d'ici!

Secteur

Lothbinière

PDZA
PLAN DE DÉVELOPPEMENT
DE LA ZONE AGRICOLE
LOTHBINIÈRE

Prenez part à une nouvelle expérience originale à travers cette thématique gourmande, historique et ludique qui propose une carte interactive de l'ensemble des entreprises locales en lien avec les vendanges ou l'autocueillette et apprenez-en un peu plus sur leurs cultures!

15 PHOTOMATONS (PHOTOBOOTHS) AMUSANTS!

15 CONTES AUDIOS, LOUFOQUES ET RIGOLOS!

VOLET HISTORIQUE SURPRENANT!

LIEN ENTRE LE PRODUCTEUR ET SON FRUIT OU LÉGUME!

CIRCUIT OFFERT EN BALADODÉCOUVERTE | APPLICATION 100 % GRATUITE | GÉOLOCALISATION EN TEMPS RÉEL

Tourisme Lotbinière
6375, rue Garneau
Sainte-Croix, G0S 2H0

tourisme@mrclotbiniere.org
418 926-3407, poste 207
Tourismelotbiniere.com



Maison de la Famille
de Lotbinière

Programmation ÉTÉ 2022 – Jusqu'au 27 août

GRATUIT – Incription – Information

www.maisonfamilielotbiniere.com 418 881-3486

Apprivoiser le plaisir de jardiner (lundi 10 h - 12 h)	Semis, plantations, entretien, récoltes, transformation (tous)
Créativité et moi (lundi 13 h - 15 h)	Expériences de création de tous genres / À la découverte de soi (adultes)
Santé physique et mentale (mardi 9 h - 11 h)	Exercices et techniques pour vous détendre, vous dégourdir et vous revigorer (tous)
Partie de pétanque (mardi 13 h)	On joue pour le plaisir, pour bouger, pour socialiser (tous)
Café-Bienveillance (mercredi 9 h - 11 h)	Très relax, pour le plaisir d'échanger, de partager, de sortir et voir du monde (tous)
Périnatalité (mercredi 13 h - 15 h)	Accompagnement de grossesse / Vie de famille Groupes, pères, mères, bébés Partie pour tous, partie pour papas, partie pour mamans
Conscience émotionnelle (jeudi 9 h 30 - 11 h 30)	Apprendre à exprimer et accueillir tes émotions, vivre le moment présent. (adultes)
Partie de pétanque (jeudi 13 h)	On joue pour le plaisir, pour bouger, pour socialiser (tous)
Stimulation langage motricité (samedi 9 h 30 - 11 h 30)	Explorer les défis moteurs et de langage... (Ateliers parents – enfants 3-6 ans) Jeux collectifs, psychomoteurs et motricité fine. Soutien en groupe et en individuel
Fermé du 25 juillet au 7 août - Vacances de la construction	

SOUS LES PAVÉS : UN PROJET DE VERDISSEMENT COLLABORATIF À SAINT-APOLLINAIRE

SOUS LES PAVÉS, C'EST QUOI ?

Sous les pavés, c'est **déménager** à la main et de **manière participative** des espaces vulnérables aux **îlots de chaleur** pour ensuite les verdier.

ON PASSE DONC DE ...



POURQUOI ENLEVER DE L'ASPHALTE?



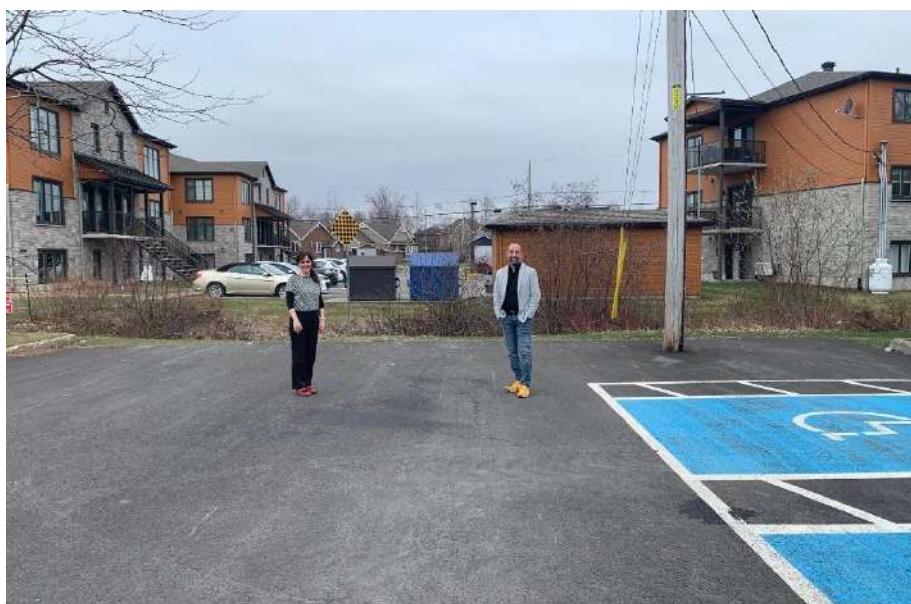
PROCESSUS SOUS LES PAVÉS



Sous les pavés - phase 2 est un projet porté à la **grandeur du Québec** par 12 organisations. 18 sites seront déminéralisés d'ici la fin de l'année 2023. Le **Conseil régional de l'environnement Chaudière-Appalaches** est le porteur du projet pour la région et est très heureux de collaborer avec la **Municipalité de Saint-Apollinaire** dans le cadre de ce projet.

Québec

TD **LA PROMESSE TD
PRÊTS À AGIR**



Un projet initié par:
Centre d'écologie urbaine de Montréal

avec la collaboration de:
Saint-Apollinaire

SOUS LES PAVÉS

un projet réalisé par:

CRECA
CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT Chaudière-Appalaches

La Municipalité de Saint-Apollinaire et le CRECA travaillent ensemble pour lutter contre les îlots de chaleur

La Municipalité de Saint-Apollinaire et le Conseil régional de l'environnement Chaudière-Appalaches (CRECA) sont fiers d'annoncer leur collaboration dans le cadre du projet *Sous les pavés*, une démarche qui vise à déminéraliser des espaces publics dans le but de les transformer en îlots de fraîcheur et de favoriser une meilleure gestion des eaux de ruissellement.

Au cours des prochains mois, la population sera consultée afin de recueillir ses idées pour l'aménagement d'un site sélectionné pour cette transformation, situé à côté de la salle communautaire de la Municipalité. Le dépavage, la plantation et l'inauguration, sur une superficie d'une grandeur minimale de 100 m², sont prévus pour l'automne 2022.

« Le verdissement de notre municipalité est une stratégie importante pour lutter contre les îlots de chaleur et offrir des espaces publics conviviaux pour les citoyens. Notre participation au projet *Sous les pavés* est un bon exemple des initiatives que compte mettre en place Saint-Apollinaire pour créer ou conserver de tels milieux, » souligne Jonathan Moreau, maire de Saint-Apollinaire.

La diminution des surfaces imperméables amène une meilleure infiltration de l'eau dans le sol et permet de réduire l'effet des îlots de chaleur.

« La transformation d'un îlot de chaleur en îlot de fraîcheur s'inscrit dans les actions que peuvent prendre les municipalités pour s'adapter aux effets présents et futurs des changements climatiques. Remplacer de l'asphalte par des végétaux n'est pas encore la norme dans notre société et Saint-Apollinaire fait preuve de leadership en participant à ce projet, » souligne Josée Breton, directrice générale du CRECA.

La participation au projet *Sous les pavés* s'inscrit dans la même veine que d'autres initiatives environnementales de la Municipalité, telles que la plantation de 2000 arbres et arbustes aux abords d'un bassin de rétention et l'offre à un coût raisonnable des barils récupérateurs d'eau de pluie à ses citoyens.

PROCÈS-VERBAUX DE MAI

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MAI 2022

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 929-2022 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LA GESTION DES RÈGLEMENTS D'URBANISME

ATTENDU QU'en vertu des pouvoirs que lui confère la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil peut adopter des règlements d'urbanisme et les modifier selon les dispositions de la loi;

ATTENDU QUE le Règlement numéro 593-2007 relatif à la gestion des règlements d'urbanisme est entré en vigueur en mars 2008;

ATTENDU QUE la majorité des tarifs d'honoraires pour l'émission des permis et certificats sont les mêmes depuis 14 ans;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu une copie du présent projet de règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jason Bergeron
ET RÉSOLU à l'unanimité

qu'un projet de règlement portant le n° 929-2022 soit adopté.

Adopté à l'unanimité.

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NO 929-2022

Avis de motion est par les présentes donné par Jason Bergeron, conseiller no 3, qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du conseil, un règlement ayant pour effet de modifier le Règlement relatif à la gestion des règlements d'urbanisme numéro 593-2007 et ses amendements afin d'ajouter des causes d'invalidité d'un permis de construction et de modifier les tarifs d'honoraires pour l'émission des permis et certificats.

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 930-2022 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES DÉROGATIONS MINEURES

ATTENDU QU'en vertu des pouvoirs que lui confère la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil peut adopter des règlements d'urbanisme et les modifier selon les dispositions de la loi;

ATTENDU QUE le Règlement numéro 595-2007 sur les dérogations mineures est entré en vigueur en mars 2008;

ATTENDU QUE le tarif pour une demande de dérogation mineure est le même depuis 1991;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu une copie du présent projet de règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour
ET RÉSOLU à l'unanimité

qu'un projet de règlement portant le n° 930-2022 soit adopté.

Adopté à l'unanimité.

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NO 930-2022

Avis de motion est par les présentes donné par Alexandre D'Amour, conseiller no 6, qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du conseil, un règlement ayant pour effet de modifier le Règlement numéro 595-2007 afin de modifier les frais exigés pour une demande de dérogation mineure.

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 932-2022 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME

ATTENDU QU'en vertu des pouvoirs que lui confère la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil peut adopter des règlements d'urbanisme et les modifier selon les dispositions de la loi;

ATTENDU QUE le Règlement sur le plan d'urbanisme de Saint-Apollinaire numéro 589-2007 est entré en vigueur en mars 2008;

ATTENDU QU'il est de l'intérêt de la Municipalité d'actualiser sa planification et sa réglementation afin d'optimiser son expansion urbaine en détaillant davantage ses visées concernant les principales composantes structurantes d'aménagement et cela, tout en veillant à préserver les attraits qui caractérisent la municipalité;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu une copie du présent projet de règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR : Prescylla Bégin
ET RÉSOLU à l'unanimité

qu'un projet de règlement portant le n° 932-2022 soit adopté.

Adopté à l'unanimité.

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NO 932-2022

Avis de motion est par les présentes donné par Alexandre D'Amour, conseiller no 6, qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du conseil, un règlement ayant pour effet de modifier le plan d'urbanisme de Saint-Apollinaire numéro 589-2007 afin d'optimiser le contrôle de l'expansion urbaine, ainsi que de préserver les attraits qui caractérisent la municipalité.

ADOPTION DU 1^{ER} PROJET DE RÈGLEMENT NO 933-2022 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE

ATTENDU QU'en vertu des pouvoirs que lui confère la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil peut adopter des règlements d'urbanisme et les modifier selon les dispositions de la loi;

ATTENDU QUE le Règlement de zonage numéro 590-2007 est entré en vigueur en mars 2008;

ATTENDU QUE la Municipalité a consenti à céder une partie de terrain à même le lot 6 336 236 sur la rue de l'Ancolie pour la construction d'un nouveau CPE;

ATTENDU QU'il y a lieu d'agrandir la zone 171P afin d'y inclure ce nouveau terrain puisque la classe d'usage « garderie pour enfants » est autorisée;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jason Bergeron
ET RÉSOLU à l'unanimité

qu'un premier projet de règlement portant le n° 933-2022 soit adopté.

Adopté à l'unanimité.

99, RUE PRINCIPALE – PIIA PATRIMOINE

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu la demande de permis numéro 2022-086 pour la propriété située au 99, rue Principale;

ATTENDU QUE le demandeur a fait la demande afin de remplacer le recouvrement de la toiture de la galerie avant du bâtiment principal en bardéaux d'asphalte;

ATTENDU QUE la propriété est située dans le noyau villageois traditionnel et que selon le répertoire du patrimoine architectural de la MRC de Lotbinière, le bâtiment principal a une faible valeur patrimoniale;

ATTENDU QU'il est recommandé que les interventions sur un bâtiment patrimonial puissent rétablir graduellement les éléments plus adaptés à l'âge et au style du bâtiment;

ATTENDU QUE l'architecte-conseil de la Municipalité a transmis un avis afin qu'une tôle à baguette soit installée sur la toiture de la galerie;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du Règlement relatif au PIIA numéro 594-2007;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande l'autorisation de la demande;

IL EST PROPOSÉ PAR : Denis Desaulniers
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la demande de permis numéro 2022-086 soit autorisée conditionnellement à ce que le recouvrement de la toiture de la galerie avant soit en tôle à baguette.

Adopté à l'unanimité.

191, RANG DES MOULANGES – PIIA PATRIMOINE

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu la demande de certificat d'autorisation numéro 2021-842 pour la propriété située au 191, rang des Moulanges;

ATTENDU QUE le demandeur a fait la demande afin de démolir la résidence et a déposé un rapport d'une firme d'expertise en bâtiment démontrant la détérioration avancée de celle-ci;

ATTENDU QUE la résidence fait partie du répertoire du patrimoine architectural de la MRC de Lotbinière et est classée de faible valeur patrimoniale;

ATTENDU QUE le Règlement relatif au PIIA numéro 594-2007 précise dans ses critères qu'un bâtiment ancien répertorié à la liste des bâtiments d'intérêt ne peut être démolи sauf s'il a perdu l'essentiel de sa valeur suite à un incendie ou toute autre cause naturelle ou indépendante de la volonté du propriétaire;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du Règlement relatif au PIIA numéro 594-2007;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande l'autorisation de la demande;

ATTENDU QUE cette résidence est un bâtiment inhabité depuis plusieurs années, complémentaire à une installation d'élevage et qui ne fait pas partie d'une trame de bâtiments alignés visible de la voie publique;

ATTENDU QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme a été modifiée par le projet de loi 69 et impose de nouvelles responsabilités aux Municipalités en matière de démolition d'immeubles;

IL EST PROPOSÉ PAR : Denis Desaulniers
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la demande de certificat d'autorisation numéro 2021-842 soit autorisée considérant l'état de détérioration avancée de la résidence.

Que la Municipalité transmette un avis au ministère de la Culture et des Communications, de son intention d'autoriser la démolition de cet immeuble construit avant 1940, située au 191, rang des Moulanges. La Municipalité invoque le délai de 90 jours conformément à la mesure transitoire, et comprend que le ministre peut toutefois abréger le délai prévu au moyen d'un avis.

Adopté à l'unanimité.

57, RUE DES PIONNIERS – DÉROGATION MINEURE

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu la demande de permis numéro 2021-726 pour la propriété située au 57, rue des Pionniers;

ATTENDU QUE le demandeur a fait une demande afin d'agrandir le bâtiment principal;

ATTENDU QU'une demande de dérogation mineure numéro 2022-009 a également été déposée afin de réduire la marge de recul avant secondaire à 5.73 mètres alors que la norme est de 6 mètres;

ATTENDU QU'un avis public de dérogation mineure a été publié le 13 avril 2022;

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure a été analysée selon la grille des critères d'évaluation;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du Règlement de zonage numéro 590-2007;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande l'autorisation de la demande;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jason Bergeron
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la demande de dérogation mineure numéro 2022-009 soit autorisée comme demandé.

Adopté à l'unanimité.

EMBAUCHE DE 2 COMMIS À LA BIBLIOTHÈQUE

ATTENDU QUE les 2 commis à la bibliothèque ont remis leur démission;

ATTENDU QU'une offre d'emploi a été publiée via Facebook et le site internet de la Municipalité de Saint-Apollinaire;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'embaucher 2 commis de bibliothèque, soit Elizabeth Handfield à compter du 21 avril et Vincent Pineault, à compter du 19 avril; le salaire est rétroactif à leur date d'embauche.

Le taux horaire est de 16.01 \$, à 10 heures/semaine, avec les mêmes conditions que celles de la convention collective en vigueur.

D'autoriser le maire et la directrice générale à signer les contrats de travail.

Adopté à l'unanimité.

EMBAUCHE D'UNE 3^E COORDONNATRICE ET D'UNE ÉDUCATRICE VOLANTE AU CAMP DE JOUR - SAISON 2022

CONSIDÉRANT QUE deux coordonnatrices sont déjà engagées et que l'engagement d'une troisième personne est nécessaire;

CONSIDÉRANT QUE l'éducatrice volante en poste l'an dernier souhaite revenir pour la saison 2022 et que son travail en 2021 a été excellent.

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Laflamme
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'engager Mya Montmigny à titre d'éducatrice volante et d'engager Florence Cloutier à titre de coordonnatrices du camp de jour pour la saison 2022, selon les modalités prévues au contrat; le salaire est rétroactif à leur date d'embauche.

L'horaire de travail consiste à un maximum de 40 heures par semaine, de la mi-avril à la fin août.

Le conseil municipal autorise M. Dany Lamontagne, directeur du service des loisirs, à signer les contrats de travail.

Adopté à l'unanimité.

MODIFICATIONS DE L'ORGANIGRAMME ET NOMINATION DES OFFICIERS DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

ATTENDU QUE la directrice générale dépose à la table du conseil la proposition d'organigramme soumis par le directeur du service de sécurité incendie;

ATTENDU QUE le service de sécurité incendie est présentement composé de 26 pompiers, 2 lieutenants, 4 capitaines, 1 directeur adjoint et 1 directeur;

ATTENDU QU'il est important de maintenir à jour l'organigramme du service de sécurité incendie afin de bien structurer les opérations courantes du service;

ATTENDU QUE l'ensemble des officiers sont autorisés à procéder aux appels d'entraide nécessaires lors d'une intervention afin de gérer un sinistre selon les règles établies;

IL EST PROPOSÉ PAR : Prescylla Bégin
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accepter l'organigramme proposé par le directeur du service de sécurité incendie et de nommer Messieurs Yan Fréchette, Bruno Julien, Sébastien Déry et Martin Paquet aux postes de capitaine, de nommer Messieurs Christian Thibault et Jean-Philippe Tremblay aux postes de lieutenant au sein du service de sécurité incendie.

Le conseil accepte également que des mesures soient prises afin de former graduellement ces pompiers afin de respecter le règlement sur la formation des pompiers au Québec dans les délais prescrits par le règlement.

Adopté à l'unanimité.

ACCEPTATION PROVISOIRE DU PROLONGEMENT DE LA RUE TERRY-FOX ET DE LA RUE DU GRENAT

ATTENDU QU'un protocole d'entente a été signé entre la Municipalité et Paysagiste 2000 inc. pour le prolongement de la rue Terry-Fox et la rue du Grenat pour desservir 44 nouveaux terrains;

ATTENDU QUE le 28 avril 2022, la Municipalité a reçu le certificat de réception provisoire signé par un représentant de la firme SNC-Lavalin pour les travaux d'aqueduc, d'égouts et de voirie;

ATTENDU QUE le certificat de réception provisoire inclut la liste des ouvrages nécessitant des corrections ou inachevés en référence au projet numéro 668 247;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accepter le prolongement de la rue Terry-Fox et de la rue du Grenat, soit le lot projeté 6 414 453 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Lotbinière.

Les rues qui seront cédées à la Municipalité par Paysagiste 2000 inc. sont considérées comme publiques, mais le promoteur ne sera pas dégagé de ses engagements et de sa responsabilité quant à la bonne exécution et à la réalisation des travaux.

Adopté à l'unanimité.

RÉCEPTION DÉFINITIVE DU RÉSEAU DE PROTECTION INCENDIE SUR LA RUE LAURIER

ATTENDU QUE le 21 octobre 2021, la Municipalité a signé un protocole d'entente avec la compagnie 9411-3131 Québec inc. pour la mise en place d'un réseau de protection incendie sur la rue Laurier;

ATTENDU QUE l'avis de réception définitive des ouvrages a été transmis par l'ingénieur Iohann Langevin, le 13 avril 2022;

ATTENDU QUE la quittance partielle de l'entrepreneur général et la renonciation à l'hypothèque légale ont été reçues le 19 avril 2022;

ATTENDU QUE la Municipalité s'est engagée à payer la somme de 135 000 \$ dans ce projet dont les coûts réels sont de 365 628.10 \$ taxes incluses, mis à part les travaux de remise en état des lieux;

ATTENDU QUE le coût du projet de construction de cette nouvelle entreprise est évalué à 7 millions de dollars et que de nouveaux emplois ont été créés;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accepter la cession définitive du réseau de protection incendie sur la rue Laurier tel que recommandé par l'ingénieur Iohann Langevin.

D'accepter toutes les clauses du protocole d'entente signé le 21 octobre 2021.

De payer la somme de 135 000 \$ à la compagnie 9411-3131 Québec inc. Cette somme sera prélevée à même le surplus accumulé de la Municipalité.

Adopté à l'unanimité.

OCTROI DU CONTRAT DE PAVAGE 2022

ATTENDU QUE des soumissions ont été demandées pour des travaux de pavage sur le territoire de la municipalité, par le biais du site Se@o;

ATTENDU QUE 4 soumissions ont été reçues, soit :

NOM DE LA COMPAGNIE	MONTANT TAXES INCLUSES
Construction B.M.L., division de Sintra inc.	704 452.05 \$
Les Entreprises Lévisiennes inc.	735 144.12 \$
Construction & Pavage Portneuf inc.	829 068.37 \$
Eurovia Québec Construction inc.	915 504.07 \$

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accepter la plus basse soumission, soit Construction B.M.L., division de Sintra inc., pour la somme de 704 452.05 \$ incluant toutes taxes.

Que la dépense pour les travaux du rang Saint-Lazare et la route du Bois de l'Ail, au montant estimé avant taxes à 190 073.25 \$, soit prélevée dans le compte affecté aux fonds réservés aux carrières/sablières.

Adopté à l'unanimité.

MANDAT À GROUPE CONSEIL CHG INC. – PISTE MULTIFONCTIONNELLE

ATTENDU QUE la Municipalité procèdera aux travaux d'aménagement d'une piste multifonctionnelle sur la rue Principale, entre la rue Demers et la rue Terry-Fox;

ATTENDU QUE les plans qui ont été conçus en 2019 doivent être révisés à la suite de nouvelles normes de procédures et d'ajout de murets;

IL EST PROPOSÉ PAR : Prescylla Bégin ET RÉSOLU à l'unanimité

De mandater la firme CHG Groupe Conseil inc. pour les services professionnels en ingénierie afin d'effectuer la modification des plans et devis ainsi que pour la surveillance des travaux d'aménagement d'une piste multifonctionnelle sur la rue Principale, entre la rue Demers et la rue Terry-Fox;

Le montant de l'offre de services est de 20 900 \$ plus les taxes applicables.

Adopté à l'unanimité.

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NO 931-2022

Avis de motion est par les présentes donné par Daniel Laflamme, conseiller no 1, qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du conseil, un règlement d'emprunt décrétant les travaux de réfection des rues Industrielle, Masse, Principale et Rousseau.

Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.

DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS ET VÉRIFICATION COMPTABLE

ATTENDU QUE la firme Désaulniers, Gélinas & Lanouette a déposé les états financiers terminés au 31 décembre 2021 à la Municipalité de manière préalable et que ceux-ci sont prêts;

ATTENDU l'avis prévu au Code municipal art. 176.1;

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Laflamme ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accepter le dépôt des états financiers et le rapport du vérificateur externe transmis en vertu de l'article 966.3.

*Le tableau
ÉTAT DES RÉSULTATS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2021*

est disponible sur le site internet de la Municipalité ou au bureau municipal.

Adopté à l'unanimité.

AIDE FINANCIÈRE DE 500 \$ AU CLUB FADOQ DE SAINT-APOLLINAIRE

ATTENDU QU'une demande d'aide financière du Club FADOQ les Alouettes de Saint-Apollinaire a été reçue;

ATTENDU QUE le Club FADOQ les Alouettes de Saint-Apollinaire fêtera son 50^e anniversaire de fondation;

ATTENDU QUE la demande d'aide financière consiste à leur accorder une somme pour souligner cet accomplissement, soit par un souper ou une soirée;

IL EST PROPOSÉ PAR : Denis Desaulniers ET RÉSOLU à l'unanimité

D'octroyer au Club FADOQ les Alouettes de Saint-Apollinaire, une contribution financière de 500 \$ pour l'organisation de la soirée pour souligner les 50 ans de cet organisme.

Adopté à l'unanimité.

CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE 1000 \$ POUR LES 25 ANS DU CANARD GOULU

ATTENDU QUE le 14 juin prochain se tiendra un souper-bénéfice au profit de la Fondation Philippe Boucher, pour les 25 ans du Canard Goulu;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une invitation à participer à cet anniversaire en devenant partenaire du souper-bénéfice;

ATTENDU QUE le Canard Goulu désire remettre un montant de 25 000 \$ à la Fondation Philippe Boucher, qui vient en aide aux enfants défavorisés;

IL EST PROPOSÉ PAR : Prescylla Bégin
ET RÉSOLU à l'unanimité

De participer financièrement à ce souper-bénéfice par le biais d'un achat d'une visibilité Argent, au coût de 1000 \$.

Adopté à l'unanimité.

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU CONSEIL DU PATRIMOINE RELIGIEUX DU QUÉBEC

ATTENDU QUE la Fabrique Sainte-Élisabeth-de-Lotbinière a informé la Municipalité de son incapacité à demeurer propriétaire de l'église de Saint-Apollinaire;

ATTENDU QUE le conseil municipal a accepté de travailler à élaborer un projet qui permettrait de donner une deuxième vie à ce bâtiment patrimonial, situé au cœur du village;

ATTENDU QUE le projet a été communiqué à la population par le biais d'un document explicatif envoyé par la poste le 2 mars 2022 et qu'une séance d'information publique s'est tenue le 29 mars 2022;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite déposer à la Fabrique Saint-Élisabeth-de-Lotbinière, une offre d'achat conditionnelle à l'obtention de subventions nécessaires à la réalisation du projet;

IL EST PROPOSÉ PAR : Prescylla Bégin
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la Municipalité de Saint-Apollinaire transmette au Conseil du Patrimoine religieux du Québec (CPRQ) une demande d'aide financière dans le cadre du projet « Transformation de l'église de Saint-Apollinaire en bibliothèque et maison de la culture ». La demande de subvention au CPRQ représente 50 % de cette évaluation (coût net) et la contribution de la Municipalité sera de 50 % minimum, tout dépassement de cout étant à la charge de la Municipalité.

Que la Municipalité envisage d'autres sources de financement telles qu'un règlement d'emprunt, financement populaire et autres subventions applicables au projet.

Que le maire Jonathan Moreau soit autorisé à signer cette demande d'aide pour et au nom de la Municipalité et à représenter la Municipalité au sujet de ce projet et de la demande d'aide auprès du CPRQ.

Adopté à l'unanimité.

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT NO 928-2022

Avis de motion est par les présentes donné par Alexandre D'Amour, conseiller no 6, qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du conseil, un règlement abrogeant et remplaçant le Règlement no 853-2018 relatif au traitement des élus municipaux.

Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.

CRÉATION ET MISE SUR PIED D'UN COMITÉ DE SUIVI DU PLAN D'ACTION MADA-FAMILLE

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Apollinaire a complété la démarche de mise à jour de sa politique familiale et l'accréditation de Municipalité amie des aînés;

ATTENDU QU'un plan d'action en faveur des familles et des aînés a été élaboré dans le cadre de la mise à jour;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Apollinaire désire que la mise en œuvre de ce plan d'action soit une réussite;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Apollinaire confie à un comité de suivi la responsabilité de suivre et de soutenir la réalisation du plan d'action;

ATTENDU QUE le responsable des questions familles et aînés fera un suivi régulier auprès de son conseil municipal sur l'évolution de la mise en œuvre du plan d'action;

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Laflamme
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que les personnes suivantes forment le comité de suivi :

- Monsieur Jason Bergeron, conseiller no 3
- Madame Monique Defoy, représentante des aînés
- Monsieur Souleymane Dieng, représentant des familles

Que ce comité soit nommé pour effectuer le suivi du plan d'action.

Adopté à l'unanimité.

CORRECTION D'UN NUMÉRO DE LOT DANS UN ACTE DE SERVITUDE

ATTENDU QUE le 19 janvier 2017, devant Me Véronique Laroche, notaire, la Municipalité a échangé et vendu des parcelles de terrain qui forment aujourd'hui le lot 5 991 725 du cadastre du Québec, au 77, rue des Vignes;

ATTENDU QU'une servitude de stationnement a été enregistrée en même temps que la vente du terrain pour permettre que les employés de la garderie, située sur la rue des Vignes, puissent utiliser 5 cases de stationnement à même le terrain de la Municipalité au 80, rue des Vignes;

ATTENDU QUE le numéro de lot dans la désignation du fonds servant dans l'acte de vente et de servitude n'est pas le bon et affecte une autre propriété non concernée;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'annuler la servitude de stationnement qui affecte le lot 3 688 438 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Lotbinière et de le remplacer par un autre acte établissant exactement la même servitude aux mêmes conditions, mais affectant le lot 6 249 160 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Lotbinière et appartenant à la Municipalité de Saint-Apollinaire.

D'autoriser le maire Jonathan Moreau ou le maire suppléant Alexandre D'Amour et la directrice générale Martine Couture ou son adjointe Cathy Bergeron, à signer pour et au nom de la Municipalité l'acte relatif à la correction de cette servitude de stationnement.

Adopté à l'unanimité.

CESSION DU LOT 3 384 148

ATTENDU QUE la compagnie Gestion V.J.R. inc. est propriétaire du lot 3 384 148, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Lotbinière, sur la rue Chaîné;

ATTENDU QUE les actionnaires souhaitent fermer définitivement la compagnie;

ATTENDU QUE Gestion V.J. R. inc. offre de céder gratuitement ce terrain d'une superficie de 331.6 mètres carrés à la Municipalité, pour l'établissement de parcs et maintien d'espace naturel dans une future phase de développement de la compagnie 9262-5961 Québec inc.;

IL EST PROPOSÉ PAR : Prescylla Bégin
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accepter la cession du lot 3 384 148, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Lotbinière, par Gestion V.J.R. inc. conditionnellement à ce que la compagnie 9262-5961 Québec inc. s'engage par acte notarié, à céder ledit terrain à la Municipalité

dans sa prochaine phase de développement, en vertu de l'article 3.2.3 du Règlement de lotissement numéro 591-2007.

D'autoriser le maire Jonathan Moreau ou le maire suppléant Alexandre D'Amour et la directrice générale Martine Couture ou son adjointe Cathy Bergeron, à signer pour et au nom de la Municipalité l'acte relatif à cette cession de terrain.

Les frais de notaire sont à la charge de Gestion V.J.R inc. et de 9262-5961 Québec inc.

Adopté à l'unanimité.

AUTORISATION À VÉLO QUÉBEC ÉVÈNEMENTS

ATTENDU QUE le Grand tour, une randonnée cyclotouristique à rues ouvertes organisée par Vélo Québec Évènements, passera par la municipalité de Saint-Apollinaire;

ATTENDU QUE le Grand tour est un évènement d'une durée de 7 jours, regroupant 1500 cyclistes sur un parcours en boucle dont le départ et l'arrivée sont prévus à Sainte-Croix;

ATTENDU QUE Vélo Québec encourage l'utilisation du vélo afin d'améliorer l'environnement, la santé et le bien-être des citoyens;

ATTENDU QUE les organisateurs de cette randonnée désirent obtenir une autorisation de passage pour le samedi 6 août 2022;

IL EST PROPOSÉ PAR : Denis Desaulniers
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'autoriser le Grand tour à traverser la municipalité de Saint-Apollinaire lors de son évènement du 6 août prochain.

De leur fournir les documents nécessaires pour le bon fonctionnement de cette activité.

Adoptée à l'unanimité.

AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES POUR LES RUES INDUSTRIELLE, MASSE, PRINCIPALE ET ROUSSEAU

ATTENDU QU'il est nécessaire d'aller en appel d'offres pour les travaux de réfection des rues Industrielle, Masse, Principale et Rousseau;

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Laflamme
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'autoriser la directrice générale, Martine Couture, à procéder aux appels d'offres, par le biais du site Se@o, pour l'exécution des travaux qui auront lieu sur les rues Industrielle, Masse, Principale et Rousseau.

Adopté à l'unanimité.

AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES POUR LES TRAVAUX DE PROLONGEMENT DE LA PISTE MULTIFONCTIONNELLE

ATTENDU QU'il est nécessaire d'aller en appel d'offres pour les travaux de prolongement de la piste multifonctionnelle en bordure de la rue Principale, de la rue Demers à la rue Terry-Fox;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jason Bergeron
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'autoriser la directrice générale, Martine Couture, à procéder aux appels d'offres, par le biais du site Se@o, pour l'exécution des travaux de prolongement de la piste multifonctionnelle en bordure de la rue Principale, de la rue Demers à la rue Terry-Fox.

Adopté à l'unanimité.

PARTICIPATION AU DÉFI PISSENLITS

ATTENDU QUE le Défi pissemits en est à sa 2^e édition;

ATTENDU QUE le Défi pissemits est un mouvement qui a pour but de sensibiliser la population à l'apport vital des abeilles et des insectes pollinisateurs à notre société durant tout le mois de mai;

ATTENDU QUE le Défi pissemits consiste à retarder la tonte des pelouses en mai pour permettre aux pollinisateurs, dont les abeilles, d'avoir accès à une nourriture plus abondante;

ATTENDU QU'après un rude hiver sous la neige, les insectes pollinisateurs profiteront de tous ces pissemits pour reprendre des forces pour la saison de pollinisation qui commence;

ATTENDU QUE les abeilles sont en fort déclin depuis des années, entre autres en raison de l'utilisation des nombreux pesticides;

ATTENDU QUE la valeur mondiale des services écologiques et économiques fournie par les abeilles est estimée à plus de 500 milliards de dollars;

ATTENDU QU'un tiers de la production de nourriture à l'échelle mondiale dépend directement de l'activité pollinisatrice des insectes;

ATTENDU QUE plus de 30 villes à ce jour au Québec participent à ce défi, dont les villes de Québec, Stoneham, Waterloo et Deschambault-Grondines;

IL EST PROPOSÉ PAR : Denis Desaulniers
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la Municipalité de Saint-Apollinaire emboîte le pas et participe au Défi pissemits.

Que la Municipalité montre l'exemple en retardant la tonte de certains terrains municipaux durant le mois de mai.

Que la Municipalité incite la population à participer au Défi pissemits sur leur terrain résidentiel. Des affichettes à planter sur le gazon sont disponibles au bureau municipal pour identifier la participation au défi. Les citoyens sont invités à venir s'en procurer une.

Adopté à l'unanimité.

OFFRE D'ACHAT À LA FABRIQUE SAINT-ÉLISABETH-DE-LOTBINIÈRE POUR L'ACHAT DE L'ÉGLISE DE SAINT-APOLLINAIRE

ATTENDU QUE le projet de transformation de l'église de Saint-Apollinaire en bibliothèque et maison de la culture répond aux besoins présents et futurs de notre communauté;

ATTENDU QUE plusieurs sources de financement sont envisageables pour réaliser ce projet et diminuer la part municipale;

ATTENDU QUE ce projet dynamisera le noyau villageois et protégera ainsi un bâtiment patrimonial d'envergure;

ATTENDU QUE le projet a été communiqué à la population par le biais d'un document explicatif envoyé par la poste le 2 mars 2022 et qu'une séance d'information publique s'est tenue le 29 mars 2022;

ATTENDU QUE le projet est très bien accueilli par la population locale;

IL EST PROPOSÉ PAR : Prescilla Bégin
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la Municipalité de Saint-Apollinaire dépose une offre au montant de 1 \$ à la Fabrique Saint-Élisabeth-de-Lotbinière pour l'achat de l'église de Saint-Apollinaire.

Cette offre est conditionnelle à l'obtention de subventions nécessaires à la réalisation du projet de transformation de l'église de Saint-Apollinaire en bibliothèque et maison de la culture.

D'autoriser le maire et la directrice générale à signer pour et nom de la Municipalité, l'offre d'achat ainsi que le contrat en lien avec cette transaction.

Adopté à l'unanimité.

RENOUVELLEMENT DES CONTRATS DE TRAVAIL DES EMPLOYÉS-CADRES

ATTENDU QUE les contrats de travail des cadres doivent être renouvelés depuis le 1^{er} janvier 2020;

ATTENDU QUE dans le recensement canadien de 2021, Saint-Apollinaire s'est placé au 1^{er} rang québécois des municipalités ayant le plus progressé et au 4^e rang canadien, au cours des 5 dernières années;

ATTENDU QUE cette forte progression apporte son lot de projets de toutes natures;

ATTENDU QUE les projets deviennent de plus en plus complexes;

ATTENDU QUE la charge de travail s'en trouve considérablement augmentée;

ATTENDU QUE dorénavant les contrats de travail seront à durée indéterminée;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour
ET RÉSOLU à l'unanimité

De renouveler les contrats de travail de :

- La directrice générale
- La directrice générale adjointe
- Le directeur des travaux publics
- Le directeur des loisirs
- Le directeur du service incendie
- Le directeur de la bibliothèque

D'octroyer une augmentation de 2.5 % pour 2022, et ce, rétroactivement au 1^{er} janvier 2022.

Adopté à l'unanimité.

EMBAUCHE D'UN HOMME D'ENTRETIEN SPÉCIALISÉ

ATTENDU QU'un employé du service des travaux publics a pris sa retraite et que celui-ci nécessite d'être remplacé;

ATTENDU QU'une offre d'emploi a été publiée via Facebook et le site internet de la Municipalité de Saint-Apollinaire;

ATTENDU QUE des entrevues ont été réalisées;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne
ET RÉSOLU à l'unanimité

De procéder à l'embauche de monsieur Richard Moreau pour occuper le poste d'homme d'entretien spécialisé au service des travaux publics.

Le poste est à temps plein, 40 heures/semaine et débute le lundi 2 mai 2022.

Que les conditions de travail soient celles inscrites à la convention collective en vigueur pour les employés municipaux.

Adopté à l'unanimité.

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 16 MAI 2022

ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NO 931-2022 DÉCRÉTANT LES TRAVAUX DE RÉFLECTION DES RUES INDUSTRIELLE, MASSE, PRINCIPALE ET ROUSSEAU

ATTENDU QU'il est devenu nécessaire d'effectuer les travaux d'infrastructures sur les rues Industrielle, Masse, Principale et Rousseau;

ATTENDU QUE le coût total est estimé à 3 389 803.80 \$ taxes nettes;

ATTENDU QU'il est nécessaire d'effectuer un emprunt pour payer le coût des travaux;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu une copie de ce règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du 2 mai 2022, par Daniel Laflamme, conseiller no 1 et qu'une présentation de ce règlement a été faite séance tenante;

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Laflamme
ET RÉSOLU à l'unanimité

qu'un règlement portant le no 931-2022 soit adopté.

Adopté à l'unanimité.

EMBAUCHE D'UNE AGENTE DE BUREAU

ATTENDU QUE l'agente de bureau a remis sa démission;

ATTENDU QU'une offre d'emploi a été publiée via Facebook et le site internet de la Municipalité;

ATTENDU QUE des entrevues ont été réalisées;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour
ET RÉSOLU à l'unanimité

De procéder à l'embauche de madame Isabelle Huot pour occuper le poste d'agente de bureau.

Le poste est à temps plein, 35 heures/semaine et débute le 16 mai 2022.

Que les conditions de travail soient celles inscrites à la convention collective en vigueur pour les employés municipaux.

Adopté à l'unanimité.

MANDAT POUR L'ÉTUDE GÉOTECHNIQUE POUR LES PUITS 13-2021 ET 14-2021

ATTENDU QUE dans le cadre du projet de raccordement des puits d'alimentation en eau potable 13-2021 et 14-2021, la Municipalité de Saint-Apollinaire a demandé des soumissions pour la réalisation d'une étude géotechnique;

ATTENDU QUE 2 soumissions ont été reçues, soit :

- Services ECA-Tech au coût de 28 628.78 \$
- SNC-Lavalin au coût de 38 091.22 \$

ATTENDU QU'il a été recommandé par la compagnie Stantec d'accorder le contrat pour l'étude géotechnique à Services ECA-Tech;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accorder le contrat pour l'étude géotechnique à Services ECA-Tech, pour un montant de 28 628.78 \$ taxes incluses.

Adopté à l'unanimité.

MANDAT POUR L'ÉTUDE ÉCOLOGIQUE POUR LES PUITS 13-2021 ET 14-2021

ATTENDU QUE dans le cadre du projet de raccordement des puits d'alimentation en eau potable 13-2021 et 14-2021, la Municipalité de Saint-Apollinaire a demandé des soumissions pour la réalisation d'une étude de caractérisation écologique;

ATTENDU QUE 3 soumissions ont été reçues, soit :

- Groupe Hémisphères au coût de 4480 \$
- Environnement CA au coût de 8315 \$
- Groupe Synergis au coût de 8400 \$

ATTENDU QU'il a été recommandé par la compagnie Stantec d'accorder le contrat pour l'étude écologique à Groupe Hémisphère;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accorder le contrat pour l'étude de caractérisation écologique à Groupe Hémisphère, pour un montant de 4480 \$ en plus des taxes applicables.

Adopté à l'unanimité.

ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NO 934-2022 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE

ATTENDU QU'en vertu des pouvoirs que lui confère la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil peut adopter des règlements d'urbanisme et les modifier selon les dispositions de la loi;

ATTENDU QUE le Règlement de zonage numéro 590-2007 est entré en vigueur en mars 2008;

ATTENDU QUE le conseil municipal accepte de maintenir l'usage temporaire de camion restaurant dans les zones 102C ou 103C, mais souhaite en restreindre le nombre et réduire la période d'exploitation;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu une copie du présent projet de règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jason Bergeron
ET RÉSOLU à l'unanimité

qu'un premier projet de règlement portant le no 934-2022 soit adopté.

Adopté à l'unanimité.

Prochaine séance du conseil :
4 juillet 2022

Municipalité St-Apollinaire

11, rue Industrielle
Saint-Apollinaire, Québec G0S 2E0

Tél. : 418 881-3996
Téléc. : 418 881-4152



Postes	Fonctions
221	Isabelle Huot, réceptionniste/agent de bureau
224	Louise Camiré, inspecteur en bâtiment et environnement
225	Julie Paré, secrétaire administrative - taxation
227	Jonathan Moreau, maire
229	Cathy Bergeron, directrice générale adjointe
232	Martine Couture, directrice générale
233	Manon Côté, secrétaire - responsable du journal
235	Nathalie Breton, adjointe à l'inspecteur en bâtiment
240	Josée Martineau – secrétaire administrative - comptabilité

Ouvert du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h 30

www.st-apollinaire.com 



SAAQ

Tél. : 418 881-7227

Ouvert : lundi, mardi, mercredi et vendredi : de 8 h 30 à 16 h 30
Jeudi : de 8 h 30 à 20 h

www.saaq.gouv.qc.ca



Travaux publics

Tél. : 418 881-3996, poste 223
Urgences : 418 808-9406

Inspecteur des travaux publics : Renault Lepage

Centre Multifonctionnel



20, rue Terry-Fox
Saint-Apollinaire, Québec G0S 2E0

Tél. : 418 881-3996

Postes	Fonctions
231	Dany Lamontagne, directeur du service des Loisirs
239	Jean-Michel Blouin, adjoint aux loisirs
237	Location de salles et inscription pour cours

Régie intermunicipale

Ordures ménagères



Tél. : 418 881-3996, poste 222

POUR INFO : regie@st-apollinaire.com

Directrice de la Régie : Mélanie Boily

Bibliothèque

Tél. : 418 881-3996, poste 250

Dimanche : 9 h à 12 h
Mardi : 13 h 30 à 20 h 30
Mercredi : 9 h à 11 h
et 13 h 30 à 17 h 30
Jeudi : 15 h 30 h à 20 h 30
Samedi : 9 h à 12 h
Lundi et vendredi : FERMÉE



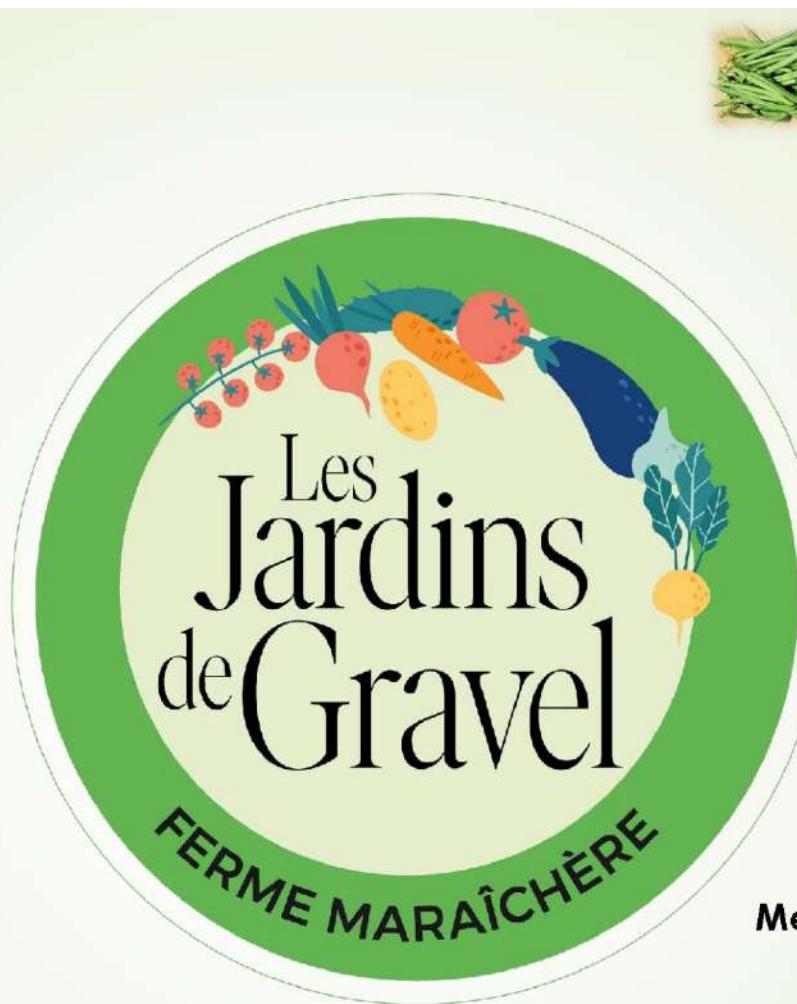
Caserne de pompier

Pour permis de brûlage ou information

Tél. : 418 881-3996, poste 238
Cellulaire : 418 808-9410

Directeur du service incendie : Martin Miller






Plus de 45 espèces

Pré-certification biologique

Merci d'encourager votre ferme locale !

Hâte de vous rencontrer cette été !

212 Rang Saint-Lazare, Saint-Apollinaire, G0S 2E0

Jérémie et Maude, 418-255-9317, lesjardinsdegravel@gmail.com

PRINCIPAUX SERVICES :

- Panier de légumes
- Kiosque à la ferme
- Vente de plants
- Atelier éducatif
- Et bien plus

→ lesjardinsdegravel.com

Pour plus d'information, suivez-nous sur :

